



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

VILLE DE VARENNES VAUZELLES

SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 3
LES CONTEXTE NATIONAL ET LA SITUATION ECONOMIQUE	Page 5
LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES	Page 9
LES ORIENTATIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES DE LA COMMUNE	Page 14
1. L'analyse rétrospective	
2. La projection budgétaire	
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT	Page 24
L'EQUILIBRE FINANCIER	Page 28
1. L'endettement de la commune	
2. Le besoin de financement	
EN SYNTHESE	Page 31
AUTRES PERSPECTIVES	Page 32

PREAMBULE

- La Loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants
- Plus récemment, l'article 107 de la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.
- Ce débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus municipaux d'avoir une vision de l'environnement financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Pour autant, si la préparation budgétaire pour 2025, vise de nouveau à atteindre les objectifs de mandat elle s'inscrit dans un contexte complètement inédit, incertain et exceptionnel :

- Au regard des contraintes qui impacteraient de nouveau de plein fouet les collectivités locales et particulièrement les communes si l'ampleur des mesures d'austérité annoncées par le précédent 1er Ministre, Mr BARNIER, lors de la construction de son projet de Loi de Finance 2025 de l'Etat était maintenue.
- Au regard des inquiétudes dénoncées par les collectivités territoriales et condamnées sans réserve par leurs associations d'élus quant à l'exigence d'un nouvel effort à subir pour venir résorber le déficit public de la France creusé par les décisions unilatérales du Prédésident de la République et de ses différents gouvernements.
- Au regard des incertitudes pesantes sur les budgets des collectivités concernant le maintien voire la baisse des dotations et des concours financiers de l'Etat et de facto ceux des Régions, Départements, Communautés d'Agglomérations et de Communes.
- Enfin au regard de la forte pression à maintenir les équilibres financiers après deux années marquées par une inflation record tant pour les collectivités que pour les ménages.

Nous pouvons noter, dans ce contexte, que l'exercice prospectif auquel se plient chaque année les collectivités s'avère de plus en plus délicat à réaliser, tant la situation nationale, internationale, sanitaire, géopolitique et économique est incertaine et évolue rapidement.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET LA SITUATION ECONOMIQUE

Dans une période où Le projet de Loi de Finance 2025 de la France n'a pas encore été présenté, où l'équilibre du monde change, où l'enchaînement tragique des crises, conflits et bouleversements géopolitiques et climatiques constituent autant de menaces concrètes sur l'économie mondiale, Européenne et Nationale avec des incidences quasi quotidiennes sur nos collectivités ainsi que sur la vie de nos concitoyens, comment ne pas être inquiet des contraintes et décisions qui nous attendent ?

En effet, les collectivités locales comme les populations n'ont pas été épargnées avec notamment, l'envolée des coûts de l'énergie, la hausse des carburants, l'inflation globalisée, le renchérissement de l'accès au crédit, le ralentissement du marché immobilier, la reprise annoncée du chômage notamment chez les jeunes ... sans oublier bien évidemment les conséquences humaines et sociales liées à ces événements.

Ainsi, si l'inflation mondiale, après avoir atteint environ 8 % en 2022, est redescendue à 6 % en 2023 et devrait se stabiliser à 5 % en 2024, ces perspectives n'intègrent pas encore les effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des Etats Unis nouvellement élu, et sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable.

Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023.

UNE SITUATION COMPLETEMENT INEDITE EN FRANCE

- Juin 2024 : Dissolution surprise de l'Assemblée Nationale par le Président de la République entraînant de nouvelles élections et surtout, avec le refus de prendre véritablement en considération le résultat des élections, une instabilité du Gouvernement (4 premiers Ministres en 1 an) et un contexte de récession à l'égard des collectivités qui va inexorablement mener une majorité de députés à prendre une décision forte : voter une motion de censure contre le gouvernement lors des débats concernant le vote du budget de la Sécurité Sociale de décembre dernier aboutissant à la démission de Michel BARNIER et de celle de son Gouvernement.
- A l'issue, le Président de la République annonce le dépôt au Parlement d'une Loi de Finances Spéciale permettant à l'Etat de percevoir l'impôt et d'assurer une continuité budgétaire en l'attente du vote d'une nouvelle Loi de Finances pour 2025.

Concrètement, les collectivités locales ne retrouveront pas forcément l'ensemble des crédits du Projet Loi de Finances 2024 ; se pose alors la question liée au versement de la DGF mais également à la stabilité des budgets locaux 2025

- La nomination le 13 décembre dernier d'un nouveau 1er Ministre (Mr BAYROU) et d'un nouveau Gouvernement

Même si le projet de Loi de Finances pour 2025 est pour le moment devenu caduque, les collectivités craignent toujours d'être contraintes, d'une manière ou d'une autre dans les prochains mois, à participer au redressement des comptes publics dont le déficit devrait atteindre 6.1% du PIB

- Le taux de croissance du PIB est estimé à 1.1% pour 2025 identique à celui de 2024 (pour rappel : il était de 0.9% en 2023 et 2.6% en 2022)
- Il est utile de rappeler qu'en application de la « règle d'or », les collectivités n'ont pas la possibilité, à la différence de l'Etat, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette et pour financer leur fonctionnement et pourtant il est envisagé une réduction drastique du fonds vert, une remise en cause des règles du fonds de compensation de la TVA, une

hausse des cotisations CNRACL de 4 points Il s'agit là d'un véritable scandale condamné par les associations d'élus !

- Ainsi, même si la déclaration de politique générale de Mr BAYROU est restée assez évasive sur le fond (indiquant juste que la solidarité des collectivités serait ramenée de 5 milliards à 2,5 milliards d'euros) les perspectives qui attendent les collectivités restent à ce jour dangereuses pour le pays à bien des égards :
 - Dangereuses pour notre économie car les collectivités portent, à elles seules, près de 70 % de l'investissement public du pays (hors armement). Les conséquences seraient dramatiques, en particulier pour les entreprises des secteurs très liés à la commande publique, à l'image des travaux publics, faisant craindre un effet récessif important au moment où, déjà, beaucoup d'entreprises chancellent et surtout dans une période où le taux de chômage remonte de manière significative et inquiétante de près de 4 % par rapport au dernier trimestre (8 % chez les jeunes de moins de 25 ans).

Depuis 2020 à Varennes-Vauzelles, nous nous efforçons le plus possible, au titre de nos différents projets d'investissement, de travailler avec des entreprises locales ou régionales et d'en soutenir l'emploi.

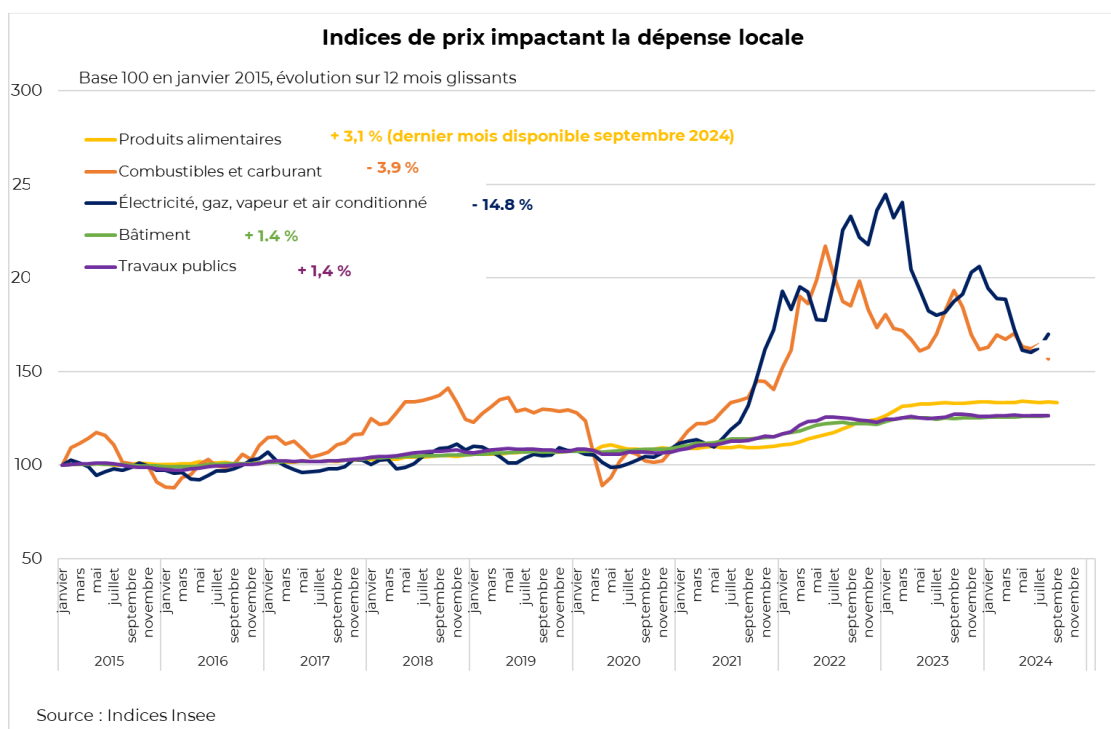
	Payé	Réalisé localement '100 kms)		Ecart principal
2020	2 685 631,69 €	1 955 996,23 €	72,83%	AMO ORT et pollution wagons / Entreprises terrain foot synthétique / MOE Gendarmerie
2021	1 754 522,72 €	1 550 541,71 €	88,37%	AMO ORT / Entreprises terrain foot synthétique / MOE Gendarmerie
2022	1 748 707,11 €	1 206 042,00 €	68,97%	AMO ORT / AMO éclairage / Balayeuse / travaux ADAP ascenseur / Fournitures maraichage / MOE gendarmerie
2023	1 762 777,36 €	1 595 071,46 €	90,49%	AMO éclairage / AMO vélo / Mobilier cour EMRR / Véhicule maraichage / Fournitures maraichage / MOE gendarmerie
2024	3 967 112,35 €	3 483 411,73 €	87,81%	AMO éclairage / Mobilier Niffonds / MOE + 2 entreprises gendarmerie
TOTAL	11 918 751,23 €	9 791 063,13 €	82,15%	

- Dangereuses pour nos services publics de proximité : l'effort demandé est tellement insoutenable qu'il aboutirait fatalement à un affaiblissement des services publics du quotidien essentiels pour les habitants, et donc à un accroissement des inégalités et des fractures sociales et territoriales,
- Dangereuses enfin pour l'environnement, alors que l'accélération des investissements est nécessaire pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, et pour s'adapter au réchauffement climatique.

- Une situation critique des collectivités territoriales en 2024 :

Une généralisation de l'effet ciseau qui s'appuie sur une croissance de la TVA nettement inférieure à la prévision, une revalorisation des bases moins importante en 2024 (pour rappel : +3.9% contre 7.10% en 2023), des droits de mutation à titre onéreux qui ont fortement baissé, des charges de personnel en hausse pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice, de l'augmentation de 5 points d'indice pour chaque fonctionnaire, de la prime pour le pouvoir d'achat, sans compter sur l'évolution à la hausse des coûts des prestations sociales et des charges à caractère général indexés sur l'inflation.

- La prévision du taux de croissance des prix à la consommation serait de l'ordre de 1.8% pour 2025 après des années de très forte inflation (2.1% en 2024, 4.9% en 2023, 5.2% en 2022). Depuis 2020, l'inflation cumulée s'établit ainsi à 17 %.

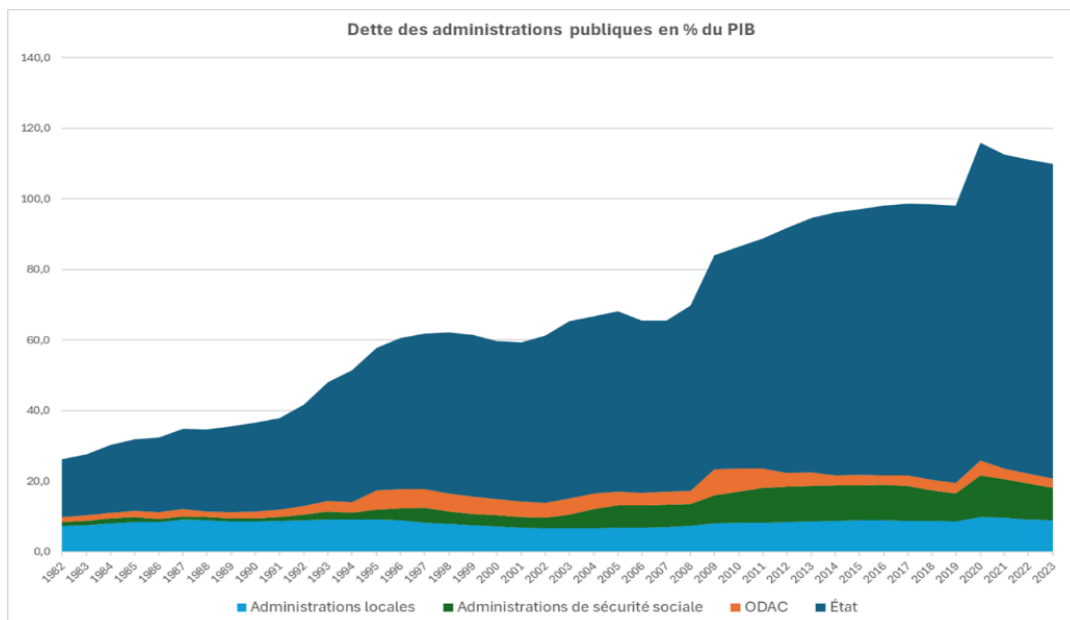


- Le déficit public :

Au plan national, l'année 2024 a été marquée par un dérapage du déficit public, qui pourrait atteindre 6% du PIB selon les dernières estimations (octobre 2024). Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler les données officielles publiées par l'INSEE, qui démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales (APUL) dans ce déficit. La dette publique totale représente 109,9 % du PIB (3101,4 Md€ fin 2023), la dette locale n'en représente que 8,9 % (250,4 Md€), alors même que les collectivités assurent 70 % des investissements publics civils.

Le déficit public atteint dorénavant 6.1% du PIB contre 4.4% tel qu'il était prévu initialement

- Une dégradation actée des finances publiques
- Des prévisions un peu trop « optimistes » du côté de Bercy
- Une baisse des recettes de TVA non anticipée



Le Projet de la Loi de Finances initial pour 2025, s'inscrivait dans le constat et les recommandations de la Cour des Comptes déjà établis dans son rapport sur les finances locales de l'année dernière.

Il remet en cause l'indépendance des collectivités territoriales et leur libre administration aux décisions du Gouvernement et interroge sur :

- La capacité des collectivités à maintenir leurs services publics et leurs investissements
- Les moyens disponibles pour assurer un équilibre financier lorsque plus aucun levier fiscal n'est disponible, que les recettes sont en baisse et que le plus gros volume de dépense est contraint par des décisions nationales.

Au-delà de la ponction assumée par l'exécutif sur les recettes des collectivités il était pointé les 1,5 milliard d'euros de baisse du Fonds Vert, les 1,3 milliard de hausse de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, la non-indexation de la DGF sur l'inflation ainsi que toute une série d'autres dispositions inscrites dans le projet de Mr BARNIER, largement défavorables aux collectivités locales mais que Mr BAYROU n'a pas officiellement écarté dans son discours de politique générale...

L'effort des collectivités locales à la réduction du déficit existe déjà depuis de nombreuses années via le gel puis la baisse des dotations. En effet, depuis 2010, le bloc communal enregistre plus de 71 Md€ de pertes cumulées sur la DGF.

L'inquiétude est donc toujours de mise, malgré la censure du gouvernement Barnier et la nomination d'un nouveau 1er Ministre

- Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales
 - 27.4 Milliards d'euros pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
 - Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement reste gelé à son niveau de 2024 impliquant le retour de la baisse pour une forte proportion de communes malgré une augmentation de 290 millions d'euros voté par le Sénat.
 - Renforcement des dotations de péréquation :
 - Dotation de solidarité urbaine : +140 millions d'euros
 - Dotation de solidarité rurale : +150 millions d'euros
 - Dotation nationale de péréquation : inchangé
 - Fonds de réserve :
 - Un nouveau prélèvement pour contribuer au redressement des finances du pays
 - Principe initial : les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement au titre de 2023 sur le budget principal sont supérieures à 40 millions d'euros seront concernées par ce prélèvement ; le Gouvernement réfléchit à une nouvelle répartition de la charge en considérant une assiette plus large.
 - Montant du prélèvement : au prorata des recettes fiscales versées par l'intermédiaire des avances ; plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement

- Ce fonds serait redistribué à compter de 2026 par tiers en complément des fonds affectés aux dispositifs de péréquation « horizontale »

Un écrêtement de nouveau prélevé sur les communes

La dotation forfaitaire des communes sera de nouveau soumise à un écrêtement en 2025 afin de financer les besoins autres que la hausse de la péréquation, liés essentiellement à la progression de la population.

Varennnes-Vauzelles n'était jusqu'alors pas concernée par ce Fonds de réserve mais le reversement de la situation et des décisions qui seront prises font peser le risque que la ville soit soumise à cette nouvelle contribution.

- La fiscalité
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
 - Renforcement des obligations déclaratives
 - Modalités de vote des taux de fiscalité directes
 - Suppression de toute règle de lien entre les taux
 - Foncier non bâti :
 - Exonération partielle des terres agricoles
 - Relèvement de 20% à 30% de l'exonération du foncier non bâti
 - Revalorisation annuelle des valeurs locatives
 - Pour rappel : évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) de novembre n-2 à novembre n-1
 - Après 3.40% en 2022 puis 7.10% en 2023 et 3.90% en 2024 ; la revalorisation est de 1.70% pour 2025

- Les dotations d'investissement
 - Fonds vert : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
 - Prolongé et renforcé en 2024 avec un montant global de 2.5 milliards d'euros ; ce montant devait être renouvelé chaque année de 2025 à 2027. Or, le Gouvernement propose de réduire considérablement ce fonds pour le ramener à 1 milliard d'euros
 - L'affectation du Fonds est fléchée sur la rénovation énergétique des écoles, les territoires d'industrie, les autorités organisatrices de la mobilité en milieu rural
 - Les actions ciblées sont : la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie
 - DETR : 1 046 millions d'euros
 - DSIL : 570 millions d'euros
 - FCTVA :
 - Réduction du taux de remboursement qui s'établira à 14.85% contre 16.404%
 - Maintien du taux de 5.6% pour les dépenses liées à l'informatique en nuage
 - L'assiette des dépenses éligibles est réduite. Sont désormais sorties de l'assiette du FCTVA les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, des réseaux ainsi que des dépenses de fonctionnement.
Application aux montants attribués à partir de 2025 pour les dépenses réalisées en 2023, 2024 et 2025. Un amendement est venu porter l'application à compter des dépenses réalisées en 2025. La mesure s'appliquerait ainsi de manière rétroactive.
 - Plus globalement la réduction du FCTVA pourrait impliquer un plus large recours à l'emprunt lorsqu'il n'est pas possible d'annuler les projets.
 - CNRACL : 1,3 MD€ de dépenses supplémentaires pour les collectivités locales
 - Hausse de 4 points du taux de cotisation retraite pour les collectivités et les hôpitaux
 - Le déficit résulte de la dégradation du ratio démographique cotisants/pensionnés mais aussi et surtout au poids de la participation de la CNRACL au financement d'autres régimes de retraite que celui des fonctionnaires.

Une Loi de Finances spéciale...

oui mais qu'elle est sa portée ?

Le Gouvernement démissionnaire a présenté le projet de Loi spéciale visant à autoriser la perception de l'impôt par l'Etat en 2025 et de reconduire jusqu'au vote d'une Loi de Finances, les crédits 2024. Le texte contient 3 articles et le prélèvement sur recettes au profit des collectivités territoriales est « implicitement » intégré au texte.

Article 1 : autorisation de percevoir les impôts existants (de l'Etat mais également ceux des collectivités territoriales) ; le but est d'obtenir les ressources nécessaires pour assurer la continuité des missions de services publics ; cet article intègre « implicitement » les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales, ainsi la dotation globale de fonctionnement sera reconduite par douzième sur les mêmes niveaux que 2024

Article 2 : autorisation de l'Etat à recourir à l'emprunt

Article 3 : régimes et organismes de Sécurité Sociales habilités à recourir à des ressources non permanentes

❖ Loi spéciale et Projet de Loi Finances 2025 :

- Quelques certitudes (!) :
 - La reconduction d'une grande partie du cadre de recettes décidé en 2024 et intéressant les collectivités
 - Le maintien des recettes par 12e sur cette base en attendant de disposer d'une Loi de Finances
 - L'application de mécanismes automatiques tels que :
 - La revalorisation forfaitaire des bases foncières (+1.7%)
 - L'évolution automatique de la dotation intercommunalité

- Mais un Projet Loi de Finances qui reste porteur d'interrogations
 - Une contribution certaine des collectivités au redressement des finances publiques
 - Un effort de dialogue ouvert avec la suppression des « contrats de confiance » de la Loi de Programmation des finances publiques, qui est balayé par les dispositions du Projet Loi de Finances
 - Là où les contrats de Cahors ouvraient une capacité de pilotage aux collectivités concernées, le nouveau fonds de réserve s'impose sans possibilité de le questionner, avec des montants élevés et concentrés sur quelques collectivités
 - Des financements en partie remis en question dans les premières propositions formulées (FCTVA, Fonds vert, ...)
 - Quid de la capacité des collectivités à maintenir une force financière et d'actions pour leurs services publics et leurs investissements, dans un contexte notamment de très forts besoins en termes d'investissement pour la transition écologique.

Les impacts sur la préparation budgétaire et la stratégie financière :

L'environnement général des collectivités locales, l'analyse de leur situation financière et l'instabilité du contexte politique et législatif révèlent un exercice d'élaboration budgétaire 2025 marqué par un contexte d'incertitudes inédit

Ces mesures si elles devaient de nouveaux être imposées dans le cadre de la future Loi de Finances que présentera Mr BAYROU d'ici quelques semaines seraient contreproductives pour l'action publique locale de nos villes et villages sans compter l'impact sur les autres collectivités comme la Région, le Département ou encore les Communautés de Communes et d'Agglomérations qui ne manqueraient pas de se répercuter en cascade sur l'ensemble des communes, quelle que soit leur taille et le niveau des aides et subventions que ces collectivités apportent dans le financement des projets d'investissement qui de fait s'en trouveront inévitablement dégradés ou remis en cause.

Il est enfin utile de rappeler qu'à chaque fois que l'Etat a été sur la voie des restrictions des collectivités il ne s'est pas désendetté pour autant et bien au contraire il s'est alourdi de 50 milliards de dépenses supplémentaires pour compenser les ressources locales qui avaient été supprimées.

LES ORIENTATIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la Loi de Finances 2025 nous contraint à dessiner des orientations budgétaires particulièrement serrées, sans pour autant renoncer aux projets engagés.

Pour autant, plus que jamais, l'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels et seront amenés à évoluer en fonction des mesures adoptées en Loi de Finances.

❖ L'analyse rétrospective (d'après les comptes administratifs)

Une asphyxie financière confirmée de l'ensemble des collectivités territoriales qui oblige ces dernières à puiser au plus profond dans leurs dernières marges de manœuvre. Des charges contraintes sans nouvelle ressource qui réduisent considérablement les excédents.

RETROSPECTIVE FINANCIERE

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart
Charges courantes	1 769 033,57	2 138 736,73	1 924 004,83	2 045 789,07	1 934 946,67	-110 842,40
Charges de personnel	4 812 567,90	5 364 697,61	5 565 379,68	5 576 654,86	5 754 595,75	177 940,89
Atténuations de produits	104 254,00	84 619,00	81 295,00	93 845,00	71 121,00	-22 724,00
Autres charges de gestion	800 209,44	839 441,96	1 033 670,36	1 107 937,49	1 173 332,24	65 394,75
Charges financières	109 189,53	94 456,77	82 182,03	67 831,03	54 314,60	-13 516,43
Charges exceptionnelles	3 373,59	30 925,80	3 154,04	19 175,23	4 263,46	-14 911,77
Dotations provisions	0,00	0,00	2 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
Opérations d'ordre	284 701,10	173 071,67	203 040,67	220 257,21	233 520,68	13 263,47
TOTAL	7 883 329,13	8 725 949,54	8 894 726,61	9 136 489,89	9 231 094,40	94 604,51

RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart
Atténuations de charges	44 580,15	49 670,35	97 934,06	65 697,95	17 903,10	-47 794,85
Produits des services du domaine et ventes	313 871,60	437 906,28	402 423,74	431 736,32	486 991,29	55 254,97
Impôts et taxes	6 505 719,75	6 592 619,17	7 202 008,46	7 481 805,06	7 522 387,55	40 582,49
Dotations et participations	1 739 480,88	1 810 600,77	1 885 788,00	1 804 455,96	1 903 651,81	99 195,85
Autres produits de gestion courante	92 708,31	93 362,14	90 227,55	129 197,50	139 357,71	10 160,21
Produits financiers	7,00	24,16	28,28	55,55	55,55	0,00
Produits exceptionnels	81 965,94	16 283,87	35 426,30	7 260,00	8 504,00	1 244,00
Reprise provisions	0,00	0,00	2 000,00	88,02	1 181,74	1 093,72
Opérations d'ordre	59 155,98	52 691,47	52 277,93	15 235,59	29 018,67	13 783,08
Reprise du résultat antérieur	2 919 052,06	3 220 212,54	1 757 421,21	1 691 808,92	1 386 850,98	-304 957,94
TOTAL	11 756 541,67	12 273 370,75	11 525 535,53	11 627 340,87	11 495 902,40	-131 438,47

Résultat de fonctionnement constaté	3 873 212,54	3 547 421,21	2 630 808,92	2 490 850,98	2 264 808,00	
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--

Le début de la décennie 2020 s'est annoncée particulièrement difficile pour les collectivités territoriales. Tout laisse à penser que le COVID n'a pas fait qu'un désastre humain ; il a également participé à une déstabilisation économique mondiale qui a eu un impact fort sur la gestion financière des collectivités. Alors que les épisodes inflationnistes ont marqué les esprits, voilà maintenant que les collectivités sont contraintes et forcées à participer au redressement des comptes publics.

Comment cela se justifie pour l'année 2024 :

- Une poursuite de la crise inflationniste sur l'ensemble des dépenses courantes (tant au niveau des achats de fournitures que sur les contrats de prestations ou d'entretien du matériel et des locaux)
- L'impact important des dispositions prises par le Gouvernement sans compensation sur les charges de personnel (augmentation de 5 points d'indice pour chaque agent à compter du 1er janvier 2024)
- Une augmentation importante du coût des assurances
- Le coût du papier qui a une incidence sans précédent sur toutes les publications, registres, imprimés, ramettes de papier, ...
- La prise en compte du remboursement des fluides au CASI pour l'utilisation des installations sportives leur appartenant et qui ont connu un accroissement des charges.
- L'augmentation annuelle de la contribution au SDIS

Concernant les recettes, la ville subit au même titre que les autres collectivités une baisse importante de ses droits de mutation à titre onéreux ainsi qu'une baisse de ses dotations d'Etat. Il faut toutefois considérer un maintien des recettes issues de la tarification.

- ❖ La projection budgétaire au titre de l'année 2025 – une vision qui dans les circonstances ne peut refléter la totale justesse de la réalité.

➤ Les recettes de fonctionnement

- La fiscalité

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 établit la revalorisation des bases à 1.7%. Pour mémoire, depuis la Loi de Finances 2018, la revalorisation des bases est fonction du coefficient de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) tel que publié par l'INSEE.

Sans nouvelle hausse des taux d'imposition, le produit fiscal pour 2025 est estimé à près de 4 865 000 euros. Soit une hausse quasi insignifiante par rapport à 2024.

La fiscalité directe locale

Fiscalité	2020	2021 avec réforme fiscale	2022	2023	2024	2025 Estimation avec revalorisation des bases à 1,7 %
Taxe d'habitation						
Bases	16 054 172	Taxe uniquement sur les résidences secondaires produit estimé à 38 065 €	458 384	717 180	436 380	534 038
Taux	10,22%		10,22%	10,22%	10,22%	10,22%
Produits	1 640 736		46 847	73 296	44 598	54 579
Evolution du produit TH %						
Taxe foncière						
Bases	15 178 710	14 727 000	15 274 000	16 153 405	16 582 444	16 938 172
Taux	15,30%	39,20%	40,20%	40,20%	40,20%	40,20%
Produits	2 323 711	5 772 984	6 140 148	6 491 623	6 666 142	6 805 645
Evolution du produit TFB %						
Taxe foncière non bâti						
Bases	132 563	132 600	137 300	146 065	151 761	157 962
Taux	66,71%	66,71%	66,71%	66,71%	66,71%	66,71%
Produits	88 433	88 457	91 593	97 440	101 240	105 376
Evolution du produit TFNB %						
Total des contributions directes	4 052 880	5 899 505	6 278 588	6 662 359	6 811 980	6 965 600
Contribution réforme fiscale		-1 812 365	-1 871 156	-1 979 260	-1 993 200	-2 100 000
Total des contributions directes après contribution		4 087 140	4 407 432	4 683 099	4 818 780	4 865 600

- Les dotations d'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la ville de Varennes-Vauzelles est composée de :

- La dotation forfaitaire
- La dotation de solidarité rurale
- La dotation nationale de péréquation
- Et pour la toute première fois en 2024, la Dotation d'Elu locale

Depuis la mise en place en 2014 de la contribution au redressement des finances publiques, et sous l'effet d'un écrêtement permanent, la ville perd chaque année une part importante de sa DGF ce qui pourrait représenter près de 22 000 euros pour 2025.

Ecrêtement de la DGF de Varennes-Vauzelles

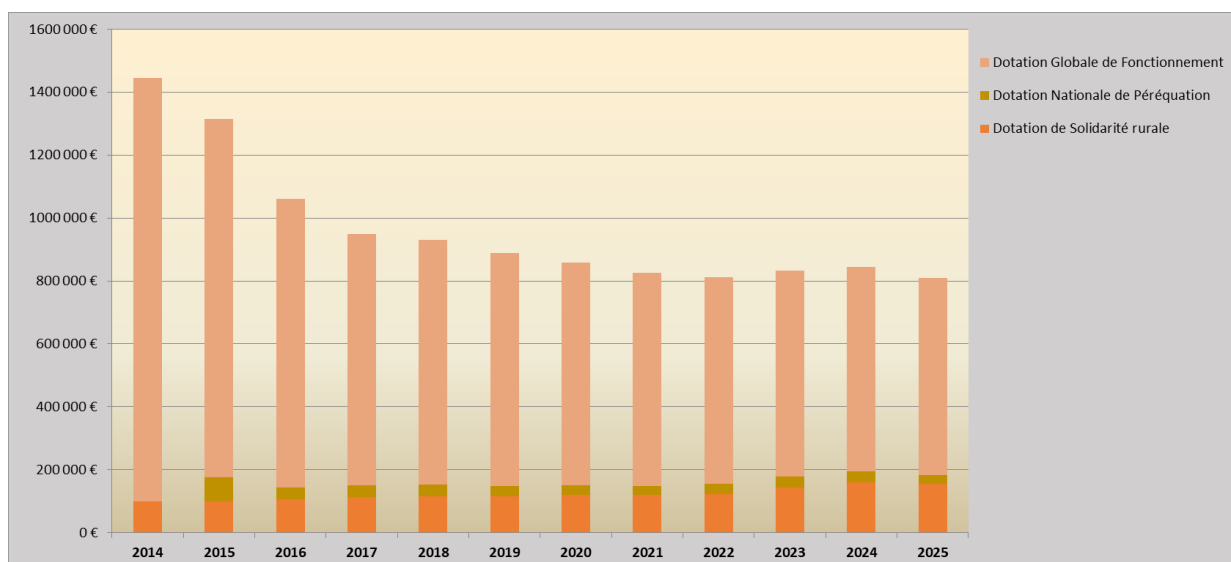
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant retenu sur la DGF (contribution et écrêtement)	81 496	200 260	217 746	120 238	20 921	23 825	19 984	21 248	22 453	0	3 517	22 000

Estimation des dotations pour 2025 :

Les dotations d'Etat												
Les Dotations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation Globale de Fonctionnement	1 344 410 €	1 138 707 €	915 271 €	798 410 €	775 753 €	741 043 €	708 267 €	678 679 €	656 226 €	654 689 €	649 635 €	627 000 €
Dotation de Solidarité rurale	99 457 €	100 328 €	105 581 €	112 314 €	116 091 €	114 587 €	119 214 €	119 853 €	122 424 €	144 493 €	160 037 €	155 000 €
Dotation Nationale de Péréquation		75 451 €	38 902 €	37 684 €	37 749 €	33 974 €	31 145 €	28 031 €	32 236 €	34 329 €	34 981 €	28 000 €
TOTAL	1 443 867 €	1 314 486 €	1 059 754 €	948 408 €	929 593 €	889 604 €	858 626 €	826 563 €	810 886 €	833 511 €	844 653 €	810 000 €

En cumulé, sur une période de dix ans, c'est près de 5,2 millions d'euros qui ont été soustraits au budget de la commune, c'est-à-dire entre 1 et 2 années de budget d'investissement, un scandale !!

Les dotations d'Etat



Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) instauré depuis 2012, a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Il permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal.

Les réformes fiscales intègrent des changements dans les modes de calcul des critères liés aux dotations qui peuvent pénaliser notamment les communes membres d'EPCI.

Estimation du FPIC pour 2025 :

FPIC de la collectivité

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Contribution FPIC	86 686	96 032	104 254	84 619	81 295	93 845	71 121	90 000
Attribution FPIC	165 416	160 846	165 666	166 558	169 098	159 983	156 531	150 000
Solde FPIC	78 730	64 814	61 412	81 939	87 803	66 138	85 410	60 000

○ Les autres recettes

En dehors de la fiscalité directe locale et des dotations d'Etat, le budget de la ville est composé essentiellement de recettes provenant de produits liés à son activité municipale, de taxes et de participations.

Pour 2025, les prévisions budgétaires pourraient être de l'ordre de :

Remboursements sur personnel (assurance, décharges syndicales, sécurité sociale...) : 15 000 €

Produits des services (régies municipales entre autres) : 442 500 €

Impôts et taxes (autres que contributions directes, dont attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxes locales sur la publicité extérieure, droits de mutation...) : 2 566 300 €

Dotations et participations (autres que la DGF, dont participations de l'Etat et des autres échelons territoriaux) : 951 300 €

Autres produits de gestion (loyers et assurances) : 99 000 €

○ Les dépenses de fonctionnement

Les collectivités sont contraintes depuis près de 3 ans à une augmentation continue de leurs charges de fonctionnement due à une inflation importante.

Pour faire face et contenir l'effet ciseau, elles ont dû mettre en place une stratégie d'économies (soit par la mise en œuvre d'un plan de sobriété, soit par des mesures drastiques de réduction de leurs dépenses courantes) ; malheureusement ces plans d'économies qui n'ont aucunement été accompagnés de mesures de compensation, ont contribué à une altération des services rendus à la population (pour exemple : réduction des plages de l'éclairage public, baisse des

températures de chauffage dans les structures municipales, réduction des illuminations des fêtes de fin d'année, choix dans la gestion des achats et des prestations liés aux activités des services municipaux...)

2025 s'affiche une nouvelle fois et à contre cœur vers ces orientations budgétaires compte tenu du manque criant des ressources des collectivités et à l'heure où le Gouvernement se défend de sa mauvaise gestion des fonds publics de la Nation en mettant en cause le secteur territorial.

- Le plan de sobriété communal

De prime abord, sans la mise en application serrée et sérieuse du Plan de Sobriété Communal, adossée à une gestion saine et rigoureuse des finances de la ville pour en préserver l'équilibre, nous n'aurions pas été en capacité de limiter l'impact de l'inflation et de la hausse des coûts de l'énergie.

Nous avons autant que faire ce peut, avec l'aide du monde associatif, des usagers et des habitants maîtrisé les consommations en 2024. Nous poursuivrons ces efforts en 2025.

Axe 1 : Réduction de la consommation liée à l'éclairage public

Poursuite du dispositif d'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Axe 2 : Efficacité énergétique des bâtiments

Poursuite du programme pluriannuel de rénovation des bâtiments (école Pauline Kergomard...), modernisation de l'éclairage (généralisation de l'éclairage leds notamment des bâtiments municipaux) et gestion raisonnée du chauffage des installations (gymnases, écoles, salles municipales...).

Axe 3 : Sobriété dans le fonctionnement des services municipaux

Poursuite de la maîtrise de la saison de chauffe des bâtiments, des consommations, des achats et des fournitures administratives (groupements d'achats), de gestes plus favorables à la réduction d'énergie....

Axe 4 : Le Plan d'Actions Citoyen de Transition Ecologique

Poursuite du travail participatif engagé avec les collectifs, déploiement des actions notamment dans la gestion des espaces naturels. Programme d'exemplarité dans le fonctionnement des services municipaux (maîtrise des consommations de papiers et de photocopies, semaine de la qualité de vie au travail, favorisation des déplacements doux des agents).

- Les charges courantes

Les charges à caractère général et celles de gestion représentent près de 37% du budget total. Ces dépenses constituent un poste important pour la collectivité car elles supportent les coûts des fluides, les coûts des matières premières et des fournitures de fonctionnement des services, l'ensemble des contractualisations nécessaires à la gestion de la ville (entretien des réseaux, entretien de la voirie, contrôles obligatoires, la restauration collective, ...) mais également la contribution au SDIS, ou encore la subvention de fonctionnement versée au CCAS.

Le SDIS a fait savoir à la collectivité que la contribution 2025 serait augmentée une nouvelle fois de 2% soit un surcoût de 10 600 euros (coût pour la ville : 542 054.37 €).

- Les dépenses de personnel

Les charges de personnel représenteraient près de 52% du budget total. Cette part correspond à la moyenne nationale.

Il est à noter que le budget Ressources Humaines 2025 de la collectivité est maîtrisé par rapport à celui de l'année précédente et prend en considération à la fois les besoins des services notamment de l'attractivité, du maraichage, de la régie et de la petite enfance, des éléments internes et naturels d'évolution et d'avancement des agents et à la fois l'éventualité d'une augmentation de 4 points du taux de cotisation de la CNRACL sur sa partie employeur et de la contribution à la prévoyance des agents.

L'assurance statutaire des personnels de la collectivité comme celle de la flotte des véhicules a connu une hausse due en partie à l'évolution de la sinistralité de la commune mais surtout sur les hausses significatives opérées par les opérateurs d'assurance (tout comme les ménages).

➤ Synthèse du projet de budget 2025 en fonctionnement

Un budget contraint face à une politique nationale instable et inquiétante :

touchées par l'instabilité gouvernementale, les collectivités sont aujourd'hui plus que menacées dans la bonne tenue de leur gestion administrative, sociale, financière. Rappelons que les collectivités sont soumises par le Code Général des Collectivités Territoriales et les instructions comptables et financières à élaborer un budget en équilibre.

Pour autant, nous avons pris l'initiative de ne pas trop attendre pour préparer et présenter le DOB 2025 dans le but de donner une visibilité sur les orientations budgétaires que nous souhaitons mettre en œuvre cette année à l'ensemble des services et directions.

Le projet de budget 2025 qui suit montre la grande difficulté qu'est la nôtre mais également celles de l'ensemble des collectivités à proposer un budget équilibré répondant à l'ensemble des prérogatives législatives pour mener à la fois une gestion sereine répondant aux attentes et aux besoins de la population, aux exigences des Lois Gouvernementales nées de la décentralisation, des complexités de maîtrise budgétaire face aux augmentations constantes des prix à la consommation mais également pour soutenir l'économie du bassin territorial et national.

Compte tenu du retard pris pour le vote de la Loi de Finances 2025 et alors que les collectivités sont en pleine préparation de leur budget sans pour autant connaître les évolutions et indications nécessaires à la bonne sincérité budgétaire, il sera sans aucun doute proposé par la suite de procéder à une décision modificative du budget.

Synthèse du projet de budget de fonctionnement :

Synthèse des dépenses de fonctionnement

Années	2020 <i>Année COVID</i>	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de gestion (courante, élus, SDIS, subventions, subventions d'équilibre, moyens informatiques...)	3 374 932,06	3 914 222,54	3 863 494,21	4 233 958,92	3 964 450,98	4 469 102,00
Charges de personnel	4 925 320,00	5 371 540,00	5 593 027,00	5 709 850,00	6 034 100,00	6 091 506,00
Atténuation de produits	112 000,00	88 000,00	82 000,00	94 000,00	110 000,00	90 000,00
Charges financières	109 300,00	95 300,00	82 700,00	68 400,00	54 700,00	80 000,00
Autres dépenses exceptionnelles et provisions	518 550,00	380 850,00	7 000,00	30 000,00	10 000,00	10 000,00
Sous total	9 040 102,06	9 849 912,54	9 628 221,21	10 136 208,92	10 173 250,98	10 740 608,00
Opération d'ordre	284 792,45	170 000,00	185 000,00	240 000,00	240 000,00	250 000,00
Dépenses imprévues	515 000,00	346 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Virement section d'investissement	2 292 000,00	1 906 000,00	1 341 000,00	930 000,00	700 000,00	780 000,00
TOTAL	11 616 894,51	11 925 912,54	11 154 221,21	11 306 208,92	11 113 250,98	11 770 608,00
Evolution en %		2,66%	-6,47%	-0,33%	-4,80%	6,00%

Synthèse des recettes de fonctionnement

Années	2020 <i>Année COVID</i>	2021	2022	2023	2024	2025
Atténuation de charges	15 000,00	46 000,00	90 600,00	35 000,00	35 000,00	15 000,00
Produits des services, du domaine et des ventes	341 850,00	351 200,00	362 000,00	375 800,00	418 400,00	431 500,00
Impôts et taxes	6 444 900,00	6 482 500,00	7 018 000,00	7 343 000,00	7 405 000,00	7 416 300,00
Dotations et participations	1 641 000,00	1 681 200,00	1 772 200,00	1 699 300,00	1 720 000,00	1 734 500,00
Autres produits de gestion	89 100,00	89 800,00	90 300,00	108 300,00	95 000,00	97 000,00
Autres recettes exceptionnelles	82 846,00	0,00	11 200,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Sous total	8 614 696,00	8 650 700,00	9 344 300,00	9 563 400,00	9 675 400,00	9 696 300,00
Opération d'ordre	83 146,45	55 000,00	52 500,00	51 000,00	51 000,00	54 500,00
Reprise résultat antérieur	2 919 052,06	3 220 212,54	1 757 421,21	1 691 808,92	1 386 850,98	2 019 808,00
TOTAL	11 616 894,51	11 925 912,54	11 154 221,21	11 306 208,92	11 113 250,98	11 770 608,00
Evolution en %		2,66%	-6,47%	-0,33%	-4,80%	6,00%

En quoi se résume l'augmentation des dépenses ?

- Une prise en compte de l'augmentation du prix du gaz pour le chauffage des bâtiments municipaux
- L'augmentation des primes d'assurances de la ville ainsi que l'assistance pour le renouvellement des contrats d'assurance
- La prise en compte dans les fluides du nouveau Centre Social Jean Moulin (entraînant de nouvelles activités et un nouveau lieu de vie social)
- La prise en compte de la modification du PLU

- La prise en compte plus importante de la subvention d'équilibre pour le budget annexe de la Gendarmerie liée au retard de la construction et à l'absence de perception des loyers qui doit couvrir le remboursement de l'emprunt
- Le changement et l'amélioration de logiciels tels que celui concernant la facturation et la tarification des services
- La prise en compte de prestations d'entretien du cimetière et de locaux
- La prise en compte de la poursuite des travaux de désinfection des archives de la ville

Concernant les charges de personnel, il a été pris en compte et estimé à près de 80 000 euros la revalorisation de 4 points du taux de la CNRACL

Concernant les charges financières, il s'agit principalement des charges nouvelles liées aux emprunts 2024.

Pourquoi une telle hausse des charges de fonctionnement ?

La ville subit une augmentation contrainte et forcée de certains postes tels que la nécessité d'apporter une subvention d'équilibre supplémentaire au budget annexe de la Gendarmerie suite au retard pris dans la réalisation du chantier et l'absence pour cette année de la perception des loyers, la mise en réserve d'une contribution si l'Etat décide par la Loi de Finances 2025 de solliciter plus de communes pour alimenter le fonds de réserve, l'augmentation annuelle de la contribution au SDIS, l'augmentation des primes d'assurances, la prise en compte de l'augmentation de la CNRACL sur les charges de personnel.

Ces charges qui s'imposent à la ville de Varennes-Vauzelles représentent un coût non négligeable cumulé de près de 430 000 euros ; si la ville n'avait pas à supporter ces dépenses, l'augmentation réelle des dépenses de fonctionnement ne serait que de 2% au lieu de 6%

C'est autant de marge de manœuvre perdue qui aurait pu servir à financer de nouveaux investissements

Cette vue d'ensemble du projet de budget 2025 reste encore à être affinée.

Afin d'établir une certaine prudence, il a été mis en réserve une somme de près de 120 000 euros au titre d'une éventuelle contribution à l'Etat ; cette disposition sera revue lorsque les décisions en Loi de Finances 2025 seront assises et certaines.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT

Notre ville souhaite poursuivre ses projets d'aménagement, d'amélioration du service public communal et de modernisation potentiellement susceptible d'être accompagnés par nos partenaires institutionnels que sont l'Etat, la Région, le Département, l'Agglomération de Nevers et l'Europe via le PETR.

- Fin de l'aménagement de l'espace Jean Moulin qui a vocation à accueillir les services du Centre Social Municipal et du CCAS ainsi que les permanences de France Services, de différents partenaires et de multiples activités familiales et intergénérationnelles : 350 000 euros
 - o Ce projet a reçu le financement et le soutien de la Région, de Nevers Agglomération, de l'Etat ; une demande en cours d'instruction a été faite auprès de l'Europe
 - o Les équipements et mobilier seront financés en 2025 et une aide de la CAF a été sollicitée.
- 1ère phase de l'aménagement d'une voie verte (chemin de la Beue) reliant la ville au secteur touristique entourant l'étang de Niffonds : 100 000 €
 - o Soutien du Département, Nevers Agglomération et demande faite au titre de la DETR/DSIL sur l'ensemble du projet évalué à 637 000 €
- Seconde phase d'aménagement de la coulée urbaine (secteur rue Bodin) : 200 000 €
 - o Soutien de Nevers Agglomération et de la Région
- Programme de rénovation et d'aménagement urbain : 386 000 €
- Poursuite des travaux de sécurisation et de réfection des écoles notamment du Bourg de Varennes
 - o Aménagements de sécurisation routière : 100.000 €
- Lancement de la 1ère phase de la rénovation énergétique de l'école maternelle Pauline KERGOMARD : 50 000 €
 - o Soutien au titre de la DETR/DSIL Demande en cours sur l'ensemble du projet évalué à 432 000 €
- Travaux de réhabilitation du plateau d'évolution du gymnase Delaune : 108 500 €
 - o Soutien de l'Etat au titre du plan 5 000 terrains et de la Région (obtention de 80% d'aide)
- Aménagement d'une piste de pratique cyclable derrière le CJV : 70 000 €
 - o Soutien demandé auprès de la Région

- Première phase de la réfection complète du platelage du marais à Niffonds et poursuite des aménagements autour des espaces naturels urbains
 - Le Platelage du marais : 20 000 € (Soutien sollicité auprès du Département et au titre des fonds de concours de l'Agglomération de Nevers sur l'opération totale évaluée à 80 000 €)
 - Espaces naturels : 15.000 €

A cela s'ajoute les investissements nécessaires au bon maintien des services comme le renouvellement des équipements professionnels, le cimetière, la poursuite de l'amélioration des réseaux informatiques, la poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public...

La programmation 2025

1 – Le patrimoine, les services

- Réserve foncière
- Reprise de concessions et cavurnes au cimetière
- Poursuite confection d'enseignes sur les bâtiments
- Acquisition d'un four pour la petite crèche et de mobilier pour l'aménagement des salles périscolaires
- Renouvellement de l'outillage professionnel des équipes de la régie municipale
- Renouvellement de tables et bancs pour le CGP
- Sécurisation salle de musique (plan d'évacuation et extincteurs)
- Renouvellement du matériel informatique services mairie/écoles et équipement du centre social
- Pose de nouvelles patères au groupe scolaire P Langevin/St Just
- Réfection de la noue de la salle des réceptions
- Sécurité : installations visiophones établissements scolaires
- Création de sculpture en bois pour l'aménagement des espèces naturels urbains

2 – La voirie

- Réfection de chaussée route de Foncelin
- Aménagement de sécurité aux abords du Bourg de Varennes
- Réfection des trottoirs rue Louise Michel
- Réfection de la chaussée rue Rabelais
- Programme d'entretien courant de la voirie de la ville (chaussées, trottoirs, aménagement d'îlots centraux...)

3 – La transition écologique

- Plan de Sobriété :
 - Poursuite du passage aux leds de certains bâtiments et des établissements scolaires
- Poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public 2025
- Maitrise d'œuvre pour la rénovation de l'école P Kergomard et commencement des travaux
- Maitrise d'œuvre pour la poursuite de l'aménagement de la coulée verte et aménagement d'une partie du chemin de la Beue
- Travaux annuels en forêt, aménagement autour de Niffonds, réfection du platelage du sentier du marais
- Poursuite de l'équipement des espaces naturels urbains.

4 – Les projets

- Fin des travaux de réaménagement/extension de l'espace Jean Moulin et aménagement intérieur en équipements informatiques et mobilier
- Travaux de renaturation de la Place de la République et pose d'ombrage
- Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la coulée urbaine et commencement des travaux
- Rénovation du plateau d'évolution du gymnase Delaune et réalisation d'une piste cyclable derrière le carré jeunes

Un programme d'investissement évalué à : 2.314.000 €

Les dépenses obligatoires telles que le remboursement en capital des emprunts, les travaux en régie, les subventions d'équipement représentent 626 000 €

L'autofinancement (amortissements compris) pourrait s'élever à 1 030 000 €

Un éventuel recours à l'emprunt pour tenir compte des projets d'investissement utiles aux habitants évalué à 500.000 €

L'EQUILIBRE FINANCIER

➤ L'endettement de la collectivité

En 2024, la ville a contracté deux emprunts (l'un en prêt dit « vert » et l'autre en prêt dit « social ») à hauteur de 1 200 000 euros. Pour autant ces ressources nouvelles sont contenues et la dette de Varennes-Vauzelles reste sur des niveaux acceptables

Selon les sources de la Banque Postale, les communes de moins de 10 000 habitants auraient emprunté au cours de ces 4 dernières années près de :

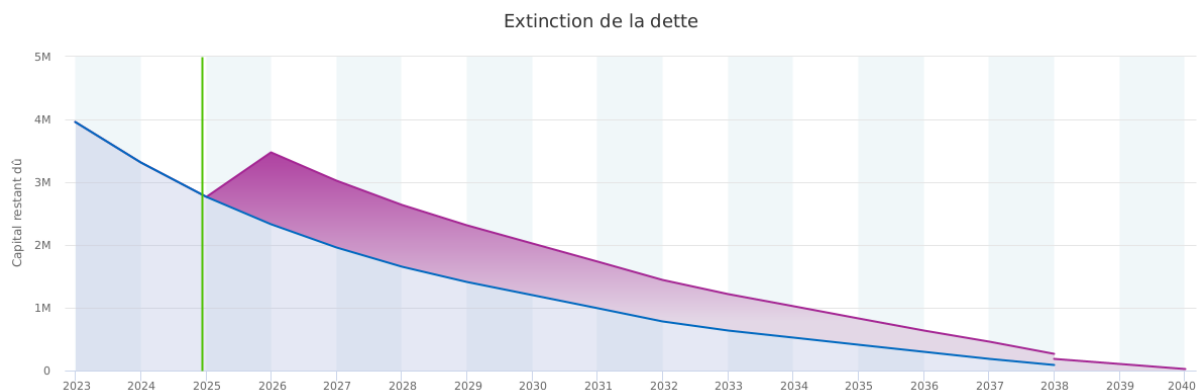
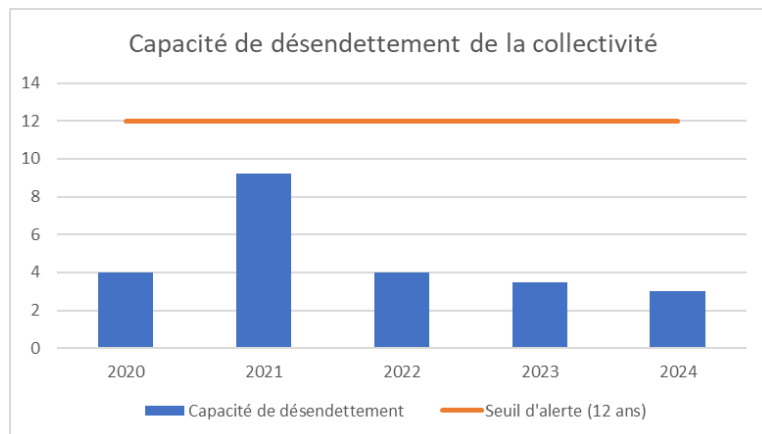
- 2020 : 1.84 Milliards d'euros
- 2021 : 2.34 Milliards d'euros
- 2022 : 2.92 Milliards d'euros
- 2023 : 2.20 Milliards d'euros

Evolution de la dette

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunt contracté	0,00	600 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00
Intérêt de la dette	109 189,53	94 456,77	83 283,26	69 489,16	55 663,99	73 670,78
Capital remboursé	676 483,14	679 821,39	665 895,96	647 415,60	536 871,52	495 157,00
Annuité	785 672,67	774 278,16	749 179,22	716 904,76	592 535,51	568 827,78
Encours de la dette au 31/12	4 702 660,93	4 022 839,54	3 956 943,58	3 309 527,98	2 772 656,46	3 477 499,46
Capacité de désendettement	4	9,2	4	3,5	3	nc
Seuil d'alerte (12 ans)	12	12	12	12	12	12

Le ratio de capacité de désendettement est relativement stable et bien en dessous du seuil d'alerte (en dehors de l'année 2021 pour laquelle la ville a subi les répercussions du COVID).

Si la ville maintient son niveau d'épargne brute à celui de 2024 (environ 925 000 euros) la capacité de désendettement pour 2025 en tenant compte de l'emprunt contracté en fin d'année serait de 3.7 années.



La courbe en violet représente les deux emprunts souscrits en 2024 ; on s'aperçoit ainsi que la capacité de la ville à emprunter est encore possible compte tenu du désendettement qui se poursuit sur les années suivantes.

➤ Le besoin de financement

L'incertitude dans la mise en œuvre des dotations d'investissement (DETR/DSIL/Fonds verts) laisse les collectivités dans un flou exceptionnel quant à la capacité à tenir un programme d'investissement même en ce qui concerne les dépenses obligatoires et d'aménagement de sécurité tel que l'entretien des voiries ou encore la rénovation de l'éclairage public.

Ainsi pour Varennes-Vauzelles : Faut-il envisager un emprunt minimum de 500 000 € ?

La courbe ci-dessus montre l'extinction de la dette. Au cours de l'année 2025, 4 emprunts vont arriver à terme d'ici le deuxième semestre.

En tenant compte de la souscription d'un nouvel emprunt, le coût supplémentaire annuel de l'emprunt se porterait à environ de 68 000 euros (à compter de 2026).

Remboursement capital et intérêts :

2025 : 571 647.77 €

2026 : 595 181.20 € soit + 23 500 € (bénéfice de l'extinction de la dette)

2027 : 515 918.34 € soit – 79 000 € (bénéfice de l'extinction de la dette)

Pour rappel :

Volume emprunté par mandat électoral :

- 2008/2014 : 5 531 000 euros
- 2014/2020 : 3 300 000 euros
- 2020/2026 : 2 300 000 euros (avec un emprunt de 500000€ en 2025)

« Ce recours important à l'emprunt, bien que généralisé à l'ensemble des niveaux de collectivités, ne suffirait cependant pas à couvrir leurs besoins de financement respectifs. Ainsi, tous auraient recours à un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer leurs investissements, entraînant une contraction de leur trésorerie »
Source : Note conjoncture La Banque Postale – Septembre 2024.

SYNTHESE

Ce projet de budget 2025 montre une nouvelle fois que malgré les aléas conjoncturels affectant significativement les collectivités territoriales, les efforts de bonne gestion mis en place par la Municipalité et ses services pour préserver autant que faire se peut les capacités budgétaires de la collectivité, faire face le mieux possible pour à la fois répondre aux contraintes et maintenir le financement des engagements de mandat reste une priorité pour l'équipe municipale.

Cette stratégie budgétaire passe, comme depuis quatre ans maintenant, par la poursuite de la recherche de recettes nouvelles, dans un dialogue exigeant et constructif avec l'Etat, les collectivités, les institutions et les partenaires.

Elle s'accompagne d'un cadrage garant de l'équilibre budgétaire et construit pour prendre en compte les objectifs suivants :

- Maintien d'un taux d'épargne brute à 10% ;
- Stabilisation du ratio de désendettement en dessous de 5 ans pour permettre un accès facilité au financement par l'emprunt des investissements ;
- Tenue de l'engagement de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux ;
- Maitrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges financières suffisantes en faveur des grands projets de mandat.

A ce titre, les frais de fonctionnement augmentent de 6 % par rapport à l'an passé. Cependant ils tiennent compte d'une réserve de 430.000 € de charges qui s'imposent à la collectivité sans compensation :

- Augmentation des primes d'assurances (statutaire et véhicules notamment)
- Evolution attendue de 4 points de la CNRACL sur la partie employeur
- L'éventualité d'être dans l'obligation de participer au redressement du déficit public de l'Etat évalué à environ 1% du budget de la collectivité soit 120.000 €
- Subvention d'équilibre complémentaire sur le budget annexe de la gendarmerie (dû au retard pris dans l'exécution des travaux notamment de maçonnerie qui décale d'autant la perception des premiers loyers des gendarmes).

Sans cette réserve dont nous devons tenir compte et qui n'est pas de notre fait, l'évolution des frais de fonctionnement s'élèverait à moins de 2 %.

Ainsi, tout ce qui y est produit dans ce projet de budget 2025 tient de nouveau compte de la situation de la ville, de celle des habitants, des possibilités qui sont les siennes et du besoin essentiel d'arriver à maintenir un service public communal essentiel aux habitants et répond aux engagements suivants :

- De nouveau, cette année pas de hausse du taux d'impôts foncier (pour la partie communale),
- Projet de budget de fonctionnement rigoureux établi au plus juste par les services et les élus dans le cadre de la préparation budgétaire 2025,
- Maintien des subventions aux associations au même niveau que 2024,
- Un budget d'investissement ajusté et ambitieux en terme d'aménagement, de solidarité, de transition écologique, d'équipements essentiels aux habitants (écoles, voirie,)
- Poursuite des actions engagés dans le plan de sobriété porteur d'économies,
- Poursuite du déploiement du PACTE, de la valorisation des espaces naturels urbains, des actions du Maraichage et des jardins partagés,
- Poursuite de la stratégie de recherche permanente de financement et de mobilisation de dispositifs publics comme privés sur l'ensemble des projets,
- Déploiement d'actions solidaires à l'égard de toutes et de tous,
- Poursuite de la politique Culturelle populaire, créative et participative (spectacles participatifs dans les quartiers, poursuite d'un déploiement de la roulotte, train du livre,),
- Mise en place d'un programme dédié à la culture de paix et à un jumelage
- Déploiement du projet social familial et de jeunesse validé par la CAF
- Une stratégie de désendettement de la ville qui permet d'envisager un nouveau recours à l'emprunt pour poursuivre le développement de la ville
- Poursuite des grands projets : Centre de Santé, Centre Jean Moulin, Gendarmerie...

AUTRES PERSPECTIVES

- Budgets annexes des lotissements

La collectivité souhaite se laisser un temps de réflexion pour le devenir et l'aménagement futur de la zone d'activité commerciale située aux Commailles. Sous l'effet de la Loi ZAN et la lutte contre l'artificialisation des sols, les aménagements de ces zones posent questions.

Concernant le lotissement à caractère d'habitation dans le quartier des Carpeaux, la réflexion se tourne vers l'aménagement de la seconde tranche. Ce nouveau quartier qui intègre la nouvelle Gendarmerie est l'occasion d'apporter de l'habitat complémentaire sur la commune. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été effectuée courant 2024. Il convient dorénavant d'étudier le projet dans sa globalité et d'étudier les plans de financement possibles. Toutefois, il reste encore quelques parcelles de terrain à acquérir pour finaliser les contours de ce nouveau quartier.

- Budget annexe de la Gendarmerie aux Carpeaux

L'entreprise GBC, titulaire du lot Gros Œuvre a été déclarée en liquidation judiciaire le 03 septembre 2024.

Cet aléa a pour conséquence de retarder la livraison des bâtiments initialement prévue pour juin 2025 et qui se trouveras reportée à fin novembre 2025.

Mais la conséquence est aussi financière, le rallongement des délais entraine des avenants aux différents contrats (maitrise d'œuvre, OPC, SPS, Contrôle technique.) pour environ 139 000 € HT et des travaux de reprise estimés à environ 50 000 € s'avèrent également nécessaires.

Enfin, l'avancement des travaux fait également apparaitre des suggestions imprévues représentant aujourd'hui 0.60 % du montant des travaux, soit 40 000 € HT mais qu'il convient de provisionner jusqu'à la fin du chantier à hauteur de 5% de la masse initiale.

- Budget annexe centre municipal de santé

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 5 avril 2022, a approuvé la création d'un Centre Municipal de Santé ainsi que la création d'un budget pour ce faire.

Le 21 mars 2023, l'ARS a validé le projet de santé du Centre Municipal de Santé qui a obtenu son numéro FINESS qui lui permet d'être reconnu comme établissement de santé et de pouvoir ouvrir.

Au milieu du mois de novembre 2023, les travaux du Centre Municipal de Santé ont débuté sur le Boulevard Camille Dagonneau avec dans un premier temps la démolition de la maison située sur le terrain.

Les travaux ont pris fin en août 2024. Le lundi 26 août, la municipalité à organiser les portes ouvertes du Centre Municipal de Santé afin de présenter à la population du territoire les professionnels de santé présents et les locaux dans lesquels ces professionnels exerceront. A 17h30, le centre de santé est inauguré en présence des différents partenaires du projet.

Les différents professionnels de santé ont été recruté à partir du 1er juillet 2024. Deux médecins généralistes dont un à temps plein et un à 0,6 ETP ont été embauché. Une psychologue à mi-temps, un ergothérapeute à 0,6 ETP et une diététicienne à temps plein ont également été recruté au Centre Municipal de Santé. Pour assurer les missions d'accueil et administratives notamment, une assistante médicale a été recruté à temps plein. A partir de mi-septembre, dans le but de coordonner l'équipe, une coordinatrice administrative a également intégré l'équipe.

La prise de rendez-vous administratifs début le mardi 6 août. Ces rendez-vous iront jusqu'au vendredi 20 septembre.

Le début de la prise de rendez-vous est ouvert à partir du lundi 9 septembre avec une ouverture des premiers rendez-vous le lundi 23 septembre. Le Centre Municipal de Santé ouvre officiellement le lundi 23 septembre 2024.

Depuis le lundi 23 septembre, près de 3000 patients sont enregistrés et considérés comme patients du Centre Municipal de Santé de Varennes-Vauzelles. Près de 2400 rendez-vous ont été effectués, tous Professionnels du Centre de Santé confondus.

Le Centre Municipal de Santé a adhéré à différents dispositifs pour permettre aux patients le plus de prise en charge possible.

Concernant les consultations de psychologue, le centre de santé fait partie du dispositif « Mon soutien psy » créé par la CPAM. Le dispositif s'adresse à tous les patients dès l'âge de 3 ans en souffrance psychique d'intensité légère à modérée.

Le Centre Municipal de Santé a également adhéré au dispositif « Mission : retrouve ton cap » mis en place par la CPAM destiné à prévenir le surpoids et l'obésité infantile à travers une prise en charge pluridisciplinaire.

Enfin, le Centre Municipal de Santé fait partie du dispositif mis en place par le Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique en Bourgogne Franche-Comté qui est un réseau d'appui aux professionnels, de la prévention à la prise en charge du surpoids de l'enfant et de l'adolescent. Ce dispositif est destiné aux enfants et adolescents de 3 à 18 ans. La prise en charge est diététique, psychologique, en ergothérapie.

En termes de perspectives, comme annoncé précédemment, le bilan complet sur les six premiers mois d'exercice sera réalisé lors du Conseil Municipal dédié au budget.

Quoiqu'il en soit, le recrutement de deux nouveaux médecins généralistes est envisagé avec les dépenses et recettes afférentes au budget durant le premier semestre 2025. La maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes est actée et la quasi-totalité des investissements a été réalisée sur l'exercice budgétaire 2024. Une demande d'accompagnement sur les investissements a été faite à l'Europe via le Pays Nevers Sud Nivernais et la Région Bourgogne Franche-Comté.

En termes d'exercice, le recrutement des professionnels de Santé et le déploiement des actions du Centre de Santé sont en légère avance sur le programme initial (voir projet de Santé). Comme annoncé, une subvention

d'équilibre du budget général vers ce budget annexe sera affectée à hauteur de 100 000€ (avec une marge opérationnelle de 20 000€ par rapport aux prévisions).

De même, une inscription de valorisation des actions du Centre de Santé sera faite pour tenir compte des actions réalisées pour les autres actions et services de la collectivité (50 000€).